

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS**



**Séance du 25 mars 2021**

Convocation le 16 mars 2021

L'an deux mille-vingt-un et le 25 mars à 18h15, le C.C.A.S. de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARBE Rémi, Président du CCAS.

**Membres présents :** Mme Hélène BONNEMAIRE, M. Christophe BRUN, M. Emmanuel ROCHE, Mme Isabelle TRIVIS, M. Georges ASSEZAT, Mme Andrée ELIS, M. Jean-Louis MASCLAUX, M. Patrick ROY.

**Membres absents :** M. BARBE Rémi, M. LAMENTA Elva, M. MAHINC Jackie,  
M. Christophe Brun a été nommé secrétaire.

**Objet : Participation communale pour les colonies**

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 15 octobre sous le numéro 72/2020 a décidé de confier au CCAS la participation aux frais pour les séjours en colonies avec hébergement.

Madame la Vice-Présidente indique qu'une participation était fixée à 4,50 € par jour et par enfant pour une période de 15 jours maximum par an jusqu'à l'entrée en classe de seconde. Elle propose d'augmenter cette participation à 5 €.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer la participation à 5 € par jour et par enfant pour une période de 15 jours maximum par an jusqu'à l'entrée en classe de seconde.

Fait à Cussac-sur-Loire  
Le 25 mars 2021

La Vice-Présidente du CCAS,

Hélène BONNEMAIRE

Nombre de Membres	
En Exercice	11
Présents	8
<b>Vote</b>	<b>8</b>
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0